



DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION

**AVIS PUBLIC**

**RÔLE TRIENNAL 1<sup>RE</sup> ANNÉE**

**Dépôt du rôle de l'évaluation foncière de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre pour les années 2025-2026-2027.**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Marie-Eve Tanguay, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre.

QUE le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre pour la première année du rôle triennal de l'évaluation 2025-2026-2027 a été déposé à mon bureau le 16 septembre 2024;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture du bureau municipal, lesdits rôles;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2025;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 97-129, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 97-129 sont disponibles au centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie à l'adresse mentionnée plus bas;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de La Haute-Gaspésie, à l'attention du directeur général, au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1T5;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

**DONNÉ À MONT-SAINT-PIERRE, CE 16 JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DE L'AN 2024.**

Marie-Eve Tanguay